

DÉPARTEMENT  
DES  
PYRÉNÉES-ATLANTIQUES

VILLE DE SAINT-JEAN-DE-LUZ



Conseillers en exercice : 33  
Nombre de présents : 28

REPUBLIQUE FRANCAISE

## EXTRAIT

DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

### **Séance du 09 juin 2023 à 18 heures 30**

*Le conseil municipal de la ville de Saint Jean de Luz s'est réuni dans le lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Jean-François Irigoyen*

#### **Présents**

Jean-François Irigoyen, maire  
Pello Etcheverry, 1<sup>er</sup> adjoint  
Patricia Arribas-Olano, 2<sup>ème</sup> adjoint  
Jean-Daniel Badiola, 3<sup>ème</sup> adjoint (*présent à la délibération n°1*)  
Nathalie Morice, 4<sup>ème</sup> adjoint  
Christine Duhart, 6<sup>ème</sup> adjoint  
Laurence Ledesma, 8<sup>ème</sup> adjoint

Manuel Vaquero, Charlotte Loubet-Latour, Thomas Ruspil, Delphine de Torregrosa, Guillaume Boivin, Serge Peyrelongue, Béatrice Chauffard, , Christine Gonzalo, Pascale Fossecave, Benjamin Marcille, Sylvie Dargains, Monique Labattut, Bruno Garraialde, Manuel de Lara, Gaëlle Lapix, Isabelle Tinaud-Nouvian, Nicolas Charrier, Pascal Lafitte, Yvette Debarbieux, Hugo Maillos, Marie-Hélène Dupuy-Althabegoity conseillers municipaux en exercice.

#### **Pouvoirs**

- Jean-Daniel Badiola, 3<sup>ème</sup> adjoint, à Charlotte Loubet-Latour, conseillère municipale déléguée (*à partir de la délibération n°2*)
- Eric Soreau, 5<sup>ème</sup> adjoint à Jean-François Irigoyen, maire
- Guillaume Colas, 7<sup>ème</sup> adjoint, à Christine Duhart, adjoint
- Jean-Luc Casteret, 9<sup>ème</sup> adjoint, à Pello Etcheverry, adjoint
- Loïc Jouenne, à Patricia Arribas Olano, adjoint
- Noémie Troubat, à Delphine de Torregrosa, conseillère municipale déléguée

**Date de la convocation** : 2 juin 2023

Conformément au code général des collectivités territoriales, article L 2121-15, Pascale Fossecave a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire, fonctions qu'elle a acceptées.

#### **N° 1 – FINANCES**

**Budget principal 2023 :  
subventions aux  
associations**

#### **Rapporteur**

Mme Loubet Latour,  
conseillère municipale  
déléguée

## **N°1 — FINANCES**

### **Budget principal 2023 : subventions aux associations**

Mme Loubet-Latour, conseillère municipale déléguée, expose :

Par délibération du 7 avril 2023, le conseil municipal a approuvé l'attribution des subventions 2023 aux associations et partenaires locaux. Des subventions complémentaires doivent être versées.

Il est proposé d'attribuer les subventions de fonctionnement aux associations suivantes :

- **Culture - Enseignement** :
  - Ereintabil* (APE Ikastola) : 10 500€
  - Haurtxoak* (APE St Joseph) : 8 000€
  - Hurrekikus* : 1 000€
  - Ikas Bi* (APE Ecoles Publiques) : 1 500€
  - Seaska* : 1 500€
  - Bategin* : 3 500€

Il est également proposé d'attribuer les subventions spécifiques de fonctionnement suivantes :

- **Culture - Musique** :
  - Cuivres en Pays Basque – Donibaneko Haizeak* (concert fêtes de la St Jean) : 5 000€
- **Culture – Théâtre-danse** :
  - Studio 707 – concours national de danse* (17 mai à Angers) : 1 200€
- **Culture basque**
  - Begiraleak - Udaberria Dantzari* (3-4 juin) : 1 500€
- **Culture - Enseignement**
  - Ereintabil – soutien manifestations* : 5 000€
  - Bategin – déplacement orchestre à l'école* (Paris, le 9 juin) : 3 000€
- **Sport**
  - ***Urkirolak Gym*** :
    - Championnats de France individuel à Miramas (du 19 au 21 mai) : 780€
    - Championnats de France individuel élite à St Briec (du 16 au 18 juin) : 480€
    - Championnats de France équipe à Chalons en Champagne (23 au 25 juin) : 600€
  - ***Urkirolak Natation*** :
    - Championnats régionaux été benjamins à Poitiers (01 et 02 juillet) : 550€

Les crédits suffisants sont prévus au budget primitif 2023.

Il est proposé au Conseil municipal :

- d'approuver ces subventions,
- d'autoriser M. le Maire, ou son adjoint délégué, à signer, en tant que de besoin, les conventions afférentes à leur versement.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

- Après avoir entendu l'exposé du rapporteur et en avoir délibéré,
- Vu l'avis favorable de la commission municipale « *Sports, santé, mer et littoral* » du 23 mai 2023,
- Vu l'avis favorable de la commission municipale « *Culture, patrimoine, traditions et langue basque* » du 16 mai 2023,
- Vu l'avis favorable de la commission municipale « *Finances, administration générale et ressources humaines* » du 31 mai 2023,
- Vote les subventions 2023 proposées aux associations et organismes désignés,
- Autorise M. le Maire ou son adjoint délégué à signer en tant que de besoin les conventions afférentes au versement de ces subventions.

**Adopté à l'unanimité**

- pour extrait conforme
- ont signé au registre tous les membres présents

Le Maire,

Jean-François Irigoyen

